



Problème d'étiquetage sur un vélo

Par **arn54**, le **14/01/2009** à **13:42**

bonjour , je vous demande votre aide , j'ai un gros problème avec decathlon dernièrement j'ai acheter un vélo chez eux pour le prix de 1300 euro et le vélo en caisse est passé a seulement 900 euro , lorsque que l'on s'est aperçu qu'il s'était tromper dans l'étiquetage , on a rien dit et on a fait les morts et voila que 1 mois après decathlon nous téléphone en disant qu'ils s'étaient aperçus que le vélo était passer au mauvais prix , et ils ont commencé à me traiter de voleur , comme quoi j'aurais volé une autre étiquette sur un autre vélo , et que si je n'allais pas payé la différence dans peut de temps il irait porter plainte contre moi! Biensure je n'ai jamais été changer les étiquettes , et je n'est rien voler . On t-il le droit de réclamer que je rembourse la différence ou de porter plainte contre moi ,alors qu'ils n'ont aucune preuve que je l'ai est volé , vu que je n'est pas volé . Doivent-ils s'en prendre a eux même et à leur incompétence dans l'étiquetage ou s'ont t-ils dans la légalité de me demander de les rembourser 1 moi plus tard ???